

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-961

présenté par

Mme Rabault, Mme Pires Beaune, M. Jean-Louis Bricout, Mme Rouaux, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, M. Letchimy, Mme Manin, M. Naillet, Mme Pau-Langevin, M. Potier, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et Mme Victory

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Plan de relance »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Écologie	0	0
Compétitivité	0	320 000 000
Cohésion	320 000 000	0
Mesure d'urgence sociale exceptionnelle <i>(ligne nouvelle)</i>	0	0
TOTAUX	320 000 000	320 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à instaurer une prime exceptionnelle de 100 euros pour les allocataires d'une aide au logement de plus de 25 ans sans enfant.

La semaine passée le Gouvernement a annoncé une prime exceptionnelle de 100 euros par enfant pour les allocataires d'une aide au logement de plus de 25 ans.

Concrètement, ceci signifie que les allocataires d'une aide au logement sans enfant, soit 3,2 millions de foyers, n'auront le droit à aucune aide, ce qui ne nous paraît pas justifié.

Pour réparer cette injustice, nous proposons d'instaurer une prime de 100 euros pour chaque allocataire d'une aide au logement sans enfant.

Pour assurer la recevabilité financière de cet amendement, il est nécessaire de le gager. Ainsi cet amendement procède à :

- La création d'un nouveau programme intitulé "Mesure d'urgence sociale exceptionnelle" composé d'une action unique intitulée "Mesure d'urgence sociale exceptionnelle" au sein de la mission budgétaire « plan de relance » dotée de 320 millions € en AE et CP (ceci est l'objet de notre amendement) ;
- Une diminution de 320 millions € en AE et CP de l'action 04 « Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes » du programme 363 « Compétitivité » (ceci est notre gage).

Il est important de préciser que les députés Socialistes et apparentés ne souhaitent absolument pas réduire les moyens consacrés à l'accompagnement numérique de l'Etat des territoires et des entreprises. Ce sont les règles de recevabilité des amendements de crédits qui contraignent de gager cet amendement sur les crédits de l'action 04 du programme 363. Dans les faits, nous demandons au Gouvernement de lever le gage.